Sommaire

[1. Inscriptions 2](#_Toc79750468)

[2. Age 2](#_Toc79750469)

[3. Durée 2](#_Toc79750470)

[4. Sécurité 2](#_Toc79750471)

[5. Assurance 2](#_Toc79750472)

[6. Finances 2](#_Toc79750473)

[7. Devenir donateur 2](#_Toc79750474)

[8. Matériel 2](#_Toc79750475)

[9. Discipline et respect de la nature 3](#_Toc79750476)

[10. Règlement 4](#_Toc79750477)

[11. Charte de la Lovis Brothers Organisation 5](#_Toc79750478)

**Veuillez prendre connaissance des informations générales, du règlement et de la charte ci-dessous avant de vous inscrire.**

### Inscriptions

Au moyen du formulaire accessible dans l’onglet « Camp ». Une facture est envoyée dès que nous aurons reçu votre inscription.

Les inscriptions sont à remplir et envoyer avant le **15 juin 2023** à **Lovis Brothers Organisation**, Mathieu Lovis, Sous-Maichereux 22, 2800 Delémont ou par voie électronique à [benoit.lovis@gmail.com](mailto:benoit.lovis@gmail.com)

Toute inscription doit être accompagnée de la charte signée.

Compte en banque : Banque Raiffeisen

Lovis Brothers Org.

CH15 8080 8008 4196 1836 1

**Mention : Nom et prénom du (de la) participant (e).**

Twint Benoît Lovis

078 739 91 24

**Mention : Nom et prénom du (de la) participant (e).**

### Age

13 à 20 ans (filles et garçons), né-e-s entre 2010 et 2003.

### Durée

6 jours (lundi au samedi)

### Sécurité

**Le port du casque est obligatoire dès que le participant monte sur son vélo.**

Les conseils et instructions des moniteur-trice-s doivent être appliqués à la lettre.

### Assurance

Tous les participants-e-s doivent être assuré-e-s personnellement pour les maladies, accidents et responsabilité civile pour le vélo.

### Finances

495.-- Jusqu’au 31.3.2023

535.-- Jusqu’au 15.5.2023

575.-- Dès le 16.5 2023

La finance d’inscription comprend l’hébergement, une nourriture riche et abondante, les boissons adaptées aux efforts des sportif-ve-s, le dépannage mécanique (excepté achat de matériel), l’assistance médicale (excepté frais médicaux).

### Matériel

Le vélo doit être en parfait état (récemment révisé). Il doit être équipé d’une pompe à vélo, d'une chambre à air de rechange, et de braquets adaptés pour les longues montées et de bons pneus.

Pour celles et ceux qui auraient des vélos équipés de freins à disques, il est nécessaire de prendre une paire de plaquettes de réserve, adaptées à vos freins. Nous conseillons également de vérifier les réglages du vélo et des cales des chaussures quelques semaines avant le camp, particulièrement l’alignement bassin-genoux-pieds/cales. Les jeunes peuvent grandir de quelques centimètres en quelques mois, ce qui influence les réglages du vélo et des cales. Ceci afin d’éviter des douleurs dans les genoux dans le courant de la semaine.

Matériel nécessaire (une liste détaillée est transmise avec les dernières informations vers début juillet).

#### Matériel VTT

* 2 à 4 cuissards courts,
* 1 cuissard long ou des jambières,
* 2 à 4 maillots manches courtes,
* 1 maillot manches longues ou 1 gilet coupe-vent,
* 1 maillot manches longues chaud,
* 1 veste de pluie,
* 1 paire de manchettes,
* 1 paire de chaussures de vtt,
* 1 ou 2 paire-s de gants courts et 1 paire de gants longs chauds,
* 4-5 paires de chaussettes,
* 1 casque à vélo,
* 1 petite trousse sous la selle contenant 1 chambre à air, 2 démontes-pneus, une mini-pompe à vélo et eventuellement un multitool
* 1 grande gourde (0.75l),
* 2 lampes de sécurité (blanche à avant et rouge à l’arrière).

#### Matériel civile

* Drap housse grandeur : 90x200cm,
* Fourre de duvet grandeur : 160x210cm,
* Pantoufle,
* 2 linges de cuisine
* Tablier de cuisine,
* Maillot de bain,
* Habits chauds,
* Habits pour le repos (training, pulls, etc.),
* Carte d’identité,
* Carte d'assurance.

### Discipline et respect de la nature

Le long des parcours, le-la participant-e ne jettera aucun papier ou autre déchet dans la nature. Des poubelles sont à disposition dans le logement.

### Règlement

1. Les participant-e-s sont en principe engagé-e-s pour la durée complète du camp, à savoir du dimanche du départ au vendredi de l’arrivée.
2. L’engagement est pris en compte après le retour du formulaire d’inscription et de la charte datés et signés, par le représentant légal pour les mineurs, ou par le titulaire majeur, et du paiement du montant de la participation.
3. Pendant la durée du camp, les participant(e)s devront respecter les obligations du code de la route, les instructions et remarques des moniteurs et monitrices ainsi que des responsables de l’organisation.
4. La consommation d’alcool est strictement interdite aux participant-e-s. Agé-e-s de moins de 18 ans. Elle est strictement interdite dans les chambres.
5. Les cyclistes emprunteront obligatoirement les pistes et bandes cyclables.
6. Sur la route, il est interdit de slalomer entre les véhicules, de s’accrocher ou se protéger derrière un convoi quelconque, de prendre la roue d’un groupe qui dépasse et de rouler en peloton.
7. Il est également interdit de dépasser la monitrice ou moniteur sur la route.
8. Il est interdit d’appuyer son vélo contre un véhicule de l’organisation ou d’un privé.
9. Sur les lieux du logement, il est interdit de dormir dans un autre endroit que les dortoirs mis à disposition et de déplacer le matériel (matelas – lits, etc.) sans l’accord du responsable.
10. Il est interdit de perturber l’ordre à l’intérieur des bâtiments et de sortir du périmètre du camp sans autorisation de la Direction, pendant la durée du camp. Les participants doivent respecter le repos des autres participants et ne pas perturber leur sommeil. Les discussions ou jeux doivent avoir lieu dans d’autres locaux que les chambres (réfectoire par exemple).
11. Extinction des feux à 22h30.
12. Dépôt des téléphones dans une boîte au réfectoire sous clé.
13. Aucun appareil électronique (ordinateur, tablette, téléphone etc…) dans les chambres entre 22h30 et 7h00.
14. Les participant-e-s qui ne respecteront pas le présent règlement ou qui se comporteront d’une manière inacceptable, pourront à tout moment, faire l’objet d’un renvoi immédiat.

***Attention ! La direction de Lovis Brothers Organsisation décline toute responsabilité en cas de vol de matériel, d’argent, etc. qui pourrait survenir pendant le déroulement du camp.***

### Charte de la Lovis Brothers Organisation

Moi (nom et prénom), Cliquez ici pour taper du texte. signant cette charte, je certifie que :

* J’ai pris connaissance du parcours et de ses difficultés.
* Je me conforme aux règles du la direction du la Lovis Brothers Organisation.
* Je respecterai les consignes de mon moniteur/ ma monitrice.
* Je respecterai et intégrerai le groupe que j’aurai pu choisi ou que l’on m’aura proposé.
* J’adopterai un rythme selon mes capacités et celle du groupe.
* Je serai le vainqueur de mon camp en ayant accompli la totalité des sorties prévu pour mon niveau.
* Je saurai gérer mon effort en respectant la charte et que seul l’accident ou la maladie me forceraient à rester au logement.
* Je suivrai les directions de la direction de la Lovis Brothers Organisation durant les moments de repos, si je suis âgé-e de moins de 18 ans révolus, à savoir que je serai encadré-e par l’organisation.
* J’ai lu et compris toutes les informations générales, le règlement ainsi que la charte.
* Le for juridique est à Delémont.

Lieu : Cliquez ici pour taper du texte. Date : Cliquez ici pour entrer une date.

Signature : 

Autorisation parentale pour le/la mineur-e :

Je, soussigné-e, déclare inscrit la personne ci-dessous, avec son accord, au camp de Lenzerheide 2023 et certifie qu’il-elle est en bonne santé et qu’il/elle est assuré-e.

Signature des parents pour le/la mineur-e :

**CETTE DERNIERE PAGE EST A REMPLIR ET RENVOYER A LA DIRECTION DE LA**

**LOVIS BROTHERS ORGANISATION**

(PDF ou courrier accepté)